



LE MONTCALM

TENNIS · SQUASH

Convivial pour la vie!

La balle au bond!

Numéro 8, février 2016

Bulletin du Club de tennis Montcalm inc.

Désireux d'informer les membres du Club Montcalm, le conseil d'administration entreprend la publication périodique du bulletin « La balle au bond ». Ce bulletin traitera de la vie interne du Club et des changements qui seront graduellement apportés. Le conseil d'administration est ouvert à toutes vos suggestions pour cette publication.

NOUS CONTINUONS D'EXISTER

Bonne nouvelle les démarches que nous avons entreprises pour la continuation du CTM a porté fruit. En effet, le CLUB DE TENNIS MONTCALM INC. poursuit son existence en société par actions depuis le 26 janvier 2016. L'extrait du certificat ci-dessous en témoigne.

Certificat de continuation

Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-31.1)

« J'atteste que la personne morale CLUB DE TENNIS MONTCALM INC. a continué son existence en société par actions régie par la Loi sur les sociétés par actions le 26 janvier 2016. Déposé au registre le 27 janvier 2016 sous le numéro d'entreprise du Québec 143895267. »

Signé par le registraire des entreprises.

Voilà un autre dossier de régler. Nous procéderons au cours du printemps aux échanges de vos certificats d'actions pour ceux de la compagnie qui est continuée sous la nouvelle loi.

RÈGLES DU CLUB DE TENNIS MONTCALM

Une mise à jour des règles du CTM a été effectuée. Ces règles seront jointes au formulaire d'abonnement.



RÈGLES DU CLUB DE TENNIS MONTCALM

TENNIS ET SQUASH

1. ABONNEMENT

Pour devenir abonné, une personne doit absolument compléter et signer la formule d'adhésion. L'abonnement peut être payé en entier, en deux versements (1^{er} sept. et 1^{er} fév.) ou en versements mensuels (sept. à août incl.). La période d'abonnement du Club Montcalm est du premier septembre au 31 août pour une durée de 12 mois. Une adhésion en cours d'année sera facturée au prorata jusqu'à la prochaine date de renouvellement en septembre. Aucune annulation ou interruption ne sera acceptée pendant l'année à l'exception des cas stipulés à l'article 2. Les abonnements sont renouvelés automatiquement sauf sous réception d'un avis contraire de votre part. À la date d'échéance de l'abonnement, tout solde au compte doit être acquitté afin de permettre le renouvellement.

2. ENTENTE DE REPORT D'ABONNEMENT EN RAISON D'UNE INCAPACITÉ PHYSIQUE SUBIE PAR UN MEMBRE PENDANT LA PÉRIODE D'ABONNEMENT.

Tout abonné du Club de tennis Montcalm pourra récupérer une partie de ses frais d'abonnement annuel en cas d'incapacité physique qui l'empêche de jouer au tennis ou au squash pendant une période continue de plus de soixante (60) jours. L'interruption et la prolongation du contrat d'abonnement ne seront considérées que pour des raisons de grossesse, de maladie ou de blessure grave. Sur réception d'un billet d'un médecin confirmant la durée de son incapacité, l'abonnement pourra être prolongé pour une durée proportionnelle à cette durée. Les frais de location et de temps fixe ne peuvent être remboursés. Toute demande doit être faite par écrit à la direction du Club et le conseil d'administration prendra la décision finale concernant une telle demande.

3. REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ou transfert d'abonnement ne peut être accordé.

4. RENVOI

Le Club se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion et/ou de renouvellement qu'il jugera inacceptable. Il se réserve également le droit d'annuler un abonnement en cas de comportement abusif de l'abonné et d'interdire l'accès aux terrains à toute personne qui sera jugé indésirable ou qui ne respecte pas les règles ou règlements du Club.

5. INSCRIPTION

Tous les membres doivent s'inscrire à la réception et identifier leur(s) invité(s) s'il y a lieu. C'est à ce moment qu'ils acquittent les frais de location, le cas échéant..

6. RÉSERVATION HIVER (septembre à mai)

Les réservations peuvent être prises à tous les jours à compter de 07h30. Les terrains peuvent être réservés en personne ou par téléphone, jusqu'à un maximum de 7 jours pour les actionnaires et 6 jours d'avance pour les membres réguliers.

7. RÉSERVATION ÉTÉ (1er juin au 31 août)

Les terrains extérieurs peuvent être réservés jusqu'à 48 heures à l'avance à partir de 07h30. Le samedi et le dimanche, les heures d'ouvertures sont de 08h00 à 19h00. On ne peut réserver pour plus d'une heure en simple et plus de deux heures en double. La personne qui effectue la réservation doit identifier obligatoirement ses partenaires de jeu.

8. ANNULATION DE RÉSERVATION

Toute réservation non utilisée sera facturée à l'abonné, à moins qu'elle ne soit annulée dans un délai minimum de 24 heures à l'avance, et ce, tant l'hiver que l'été.

- 9. DURÉE DE LOCATION**
La durée d'utilisation des terrains est limitée à la période qui a été réservée par les joueurs. Si le terrain n'est pas occupé après cette période, un dépassement de 15 minutes est toléré. Si les joueurs excèdent ces quinze minutes, l'heure supplémentaire leur sera facturée selon les tarifs en vigueur pour cette période.
- 10. TEMPS FIXES**
Pour tout renseignement sur les règlements spécifiques aux temps fixes, veuillez-vous référer au document à cet effet inclus dans votre contrat de temps fixe.
- 11. UTILISATION**
Le joueur ne doit pas se diriger sur un terrain avant le son de la cloche indiquant l'heure précise du début de la réservation. Il doit attendre la fin de l'échange avant d'entrer sur le court et garder le silence. L'entrée sur les terrains se fait par la porte au bout du corridor qui permet de passer derrière le rideau de chacun des courts. Les joueurs peuvent apporter de l'eau dans des bouteilles appropriées. La nourriture et les boissons alcoolisées ne sont pas permises sur les terrains.
- 12. BALLEES**
Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de ne pas utiliser plus de trois balles en match et plus de six en période d'échauffement. Toutefois, à l'extérieur, on ne peut utiliser plus de trois balles en tout temps. Le panier de balles est accepté seulement à l'occasion des cours ou activités supervisés par un professionnel de l'École de tennis.
- 13. TENUE VESTIMENTAIRE**
Une tenue vestimentaire convenable est obligatoire sur tous les terrains. Le port de souliers à semelles qui ne marquent pas la surface est obligatoire.
- 14. EXCLUSIVITÉ DES COURS ET ENTRAÎNEMENT**
Seul un professionnel de l'École de tennis peut donner un cours, leçon ou supervisé un entraînement.
- 15. COMPORTEMENT**
En tout temps, il est attendu de l'abonné qu'il adopte une attitude courtoise et un vocabulaire adéquat. Un comportement excessif et irrespectueux peut entraîner l'expulsion immédiate de l'abonné.
- 16. PLAINTES**
Toutes les plaintes doivent être adressées à la direction du Club de tennis Montcalm inc.
- 17. FERMETURE DU CTM**
En tout temps la direction se réserve le droit de fermer le club une heure après la dernière heure de location
- 18. LES VÉLOS ET LES CHIENS** sont interdits à l'intérieur du club.
- 19. INTÉRÊTS**
Après une période fixée par le conseil d'administration, les comptes en souffrance sont sujets à une charge mensuelle pour frais d'administration, au taux qu'il détermine.
- 20. OBJETS OUBLIÉS**
Le club n'assume aucune responsabilité au regard des objets oubliés ou volés. Avant de quitter le club, les joueurs doivent s'assurer d'avoir tous leurs articles.
- 21. RESPECT DES RÈGLES**
Le non-respect de l'une de ces règles peut conduire à l'expulsion du club.
- 22. ACCEPTATION DES RÈGLES**
La signature du formulaire d'abonnement constitue une acceptation des règlements.

CLUB DE TENNIS MONTCALM INC.

1141, Boul. Champlain, Québec (QC) G1K 0A2 Tél. : 418-687-1250 Fax : 418-687-1699
www.tennismontcalm.com

UN PEU D'HISTOIRE

LA RÉNOVATION DES SQUASHS 1988-1990*

Le 2 novembre 1988 se tenait une réunion des joueurs de Squash du club de Tennis Montcalm Inc. (CTM) au Restaurant le Deauville. Étaient présents 11 membres du CTM dont Guy Garston et Michel Blanchet joueurs encore actifs. J'étais invité à cette réunion comme en témoigne le compte-rendu.

Marcel Mathieu fait un bref historique du développement du Squash et de l'état des lieux, On discute de la situation du Squash au Montcalm, et on propose des suggestions de redressement. On remet des esquisses (vues en plan et en perspectives) pour une remise aux normes de la dimension, et pour répondre aux exigences de la discipline actuelle. De plus, on suggère la réorganisation du vestiaire, la climatisation des bureaux, des vestiaires et des squashes. On propose l'aménagement et la climatisation d'une sobre salle de gymnastique ne contenant que 3 appareils de conditionnement. Une discussion sur l'ampleur du projet s'ensuit et on souligne que le coût a été évalué à environ 75,000 \$.

Pour appuyer financièrement la réalisation du projet, il est proposé entre autres de trouver « **20 nouveaux actionnaires à 1,000 \$** ». On souhaite augmenter le nombre de membres en fixant une limite « **L'objectif de croisière des membres du Squash devrait se limiter entre 90 et 100 joueurs** ».

On souligne que : « M. J.-P. Villeneuve se dit sensible et favorable à notre projet. La partie financement exigeant 20 nouveaux actionnaires est son exigence. Il nous assure son entière collaboration pour promouvoir et prendre en mains la défense de nos arguments si nous devons rencontrer des opposants. »

M. Lucien Marquis en guise de conclusion rappelle : « *les objectifs d'origine de ce club étaient d'offrir à ses membres les facilités adéquates pour pratiquer le Tennis et le Squash. Avec les années, les facilités de Squash s'avèrent inadéquates pour satisfaire les besoins actuels.* »

Ces éléments sont tirés du compte-rendu signé par « Marcel Mathieu, Représentant des joueurs de Squash du club de Tennis Montcalm Inc. »

En tant que président j'entreprends des démarches pour avoir des soumissions qui permettent de se faire une idée sur l'ampleur financière du projet. Le 30 mars 1989, un devis préparé par Marc Letellier a été envoyé à 2 firmes. Le 23 mai 1989, j'informe le CA que (2) entrepreneurs nous ont fourni une soumission clé en main concernant la rénovation des squashes. Marcel Mathieu nous résume la situation. Les soumissions sont entrées le 15 mai 1989. Celle de Poudrier & Boulet s'élève à 159 000 \$ et celle de Beurivage & Méthot est de 147 500 \$ dont 44 300 \$ est attribuable aux vestiaires. Le montant étant jugé trop élevé Marcel Mathieu s'est rendu chez Paradis & Grenier pour avoir une troisième soumission. Cette dernière s'élève à 109 600 \$, dont 40 800 \$ attribuable aux vestiaires. Je me demande pourquoi il y a une si grande différence entre

le plus bas soumissionnaire et les deux (2) autres. Pour vérifier ce point, on pourrait demander une quatrième soumission à un entrepreneur de même taille. Ainsi, si le projet demeure inférieur à 110 000 \$, et si l'on a une trentaine de nouveaux actionnaires ou 30 000 \$ on ira en assemblée spéciale pour approbation. Il est proposé par Jean-Pierre Villeneuve de convoquer une assemblée spéciale des actionnaires aux alentours de la mi-juin si on respecte ces conditions. Cette proposition est secondée par Yves Potvin. La convocation devra être faite dans la semaine du six juin.

Une Assemblée spéciale a été convoquée pour le 19 juin 1989. Avant cette assemblée, le CA se réunit. Je présente un schéma des travaux prévus. Le conseil d'administration est favorable au projet de rénovation des squashes pourvu que le coût ne dépasse pas 110 000 \$ clé en main et qu'un apport de 30 000 \$ soit fourni par les joueurs de squash en nouvelles actions. Marcel Mathieu propose et Jean Rompré seconde. Cette motion est acceptée à l'unanimité. Je suis mandaté par le CA pour gérer le projet.

Lors de cette ASP, je présente le projet de rénovation des squashes et des vestiaires. La meilleure soumission à ce jour s'élève à 109 600 \$, et ce, pour un projet clé en main. Je précise que le conseil d'administration a voté en faveur de la réalisation de ce projet pour un montant forfaitaire de 110 000 \$ à la condition que les joueurs de squashes amènent un apport de 30 000 \$ en achat de nouvelles actions. On évalue que la rénovation des vestiaires à elle seule coûte au club environ 45 000 \$. En retranchant ce montant du montant global, la rénovation des squashes s'élève à 65 000 \$.

De nombreuses questions de la salle suivent. Le vote est demandé.

La proposition est que :

L'assemblée des actionnaires vote en faveur du projet de rénovation des squashes et des vestiaires pourvu que le coût ne dépasse pas 110 000 \$ clé en main et qu'un apport de 30 000 \$ soit fourni par les joueurs de squash en nouvelles actions.

Marcel Sirois propose et Monsieur Nicolas Guay seconde la proposition. Yves Potvin demande s'il y a des gens contre le projet. Le projet est accepté à l'unanimité.

Le 18 août 1989 au CA, je résume les nombreuses discussions que j'ai eu avec l'entrepreneur Paradis et Grenier. L'entrepreneur en est venu à la conclusion qu'il ne pourra commencer les travaux avant le 1er septembre. Il faut maintenant décider si l'on désire ou non commencer les travaux à cette date. Le conseil d'administration décide à l'unanimité que ces travaux ne commencent pas le 1er septembre. Ce projet sera remis à l'été prochain. D'autres soumissions pourront être demandées en février 1990.

Lors de la réunion du CA le 26 octobre 1989, je fais part de la lettre que j'ai envoyée à tous ceux qui avaient fourni un chèque de 1 000 \$ et aux joueurs de squash. Cette lettre les informait de la décision du CA du report de la rénovation à l'été 1990

Le 15 février 1990, j'informe le CA que Nicolas Guay est maintenant impliqué dans le dossier de la rénovation des squashes. J'ai refait le contrat tel que celui originalement présenté. Cependant, certaines clauses ont été clarifiées. Les soumissions seront faites à partir de ce contrat.

Michel Blanchet souligne que si les courts de squashes demeurent tels quels, on doit s'attendre à une diminution des revenus de squashes. Si le but pour le club est d'aller reprendre une clientèle, le projet est sûrement très intéressant pour le club.

Le 24 avril 1990, le projet de rénovation est présenté au CA.

Je présente l'état des soumissions. Il est convenu de procéder à la rénovation des squashes. Le contrat sera accordé à l'entreprise Laberge & Allard pour le montant de 108 982 \$. Cette dernière a accepté toutes les conditions posées par le club (clés en main, pénalité pour retard, garantie bancaire, échelonnement de paiement travaux, retenus pour acceptation finale.

Il est proposé par Jean Rompré et secondé par Yves Potvin de procéder à la rénovation des squashes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Au CA du 3 juillet 1990, j'informe les membres que pour la rénovation des squashes que non seulement nous respectons l'horaire, mais que la construction se déroule plus rapidement que prévu. Il y aurait deux squashes de terminer pour les vacances de la construction. En ce qui concerne les nouveaux actionnaires, il y en a 21 et nous avons une garantie pour les 9 autres tranches de 1 000 \$ prévus.

Le 25 septembre 1990, j'informe le CA que la rénovation des squashes est terminée. Je fais le bilan des coûts de rénovation des squashes. Le montant proposé par le conseil d'administration était de 110 000 \$; le coût total de la rénovation a été dépassé de 5 332 \$.

Le président présente un tableau expliquant les dépassements de coûts. Ceux-ci sont reliés essentiellement à des améliorations demandées par le club et à des éléments qu'il était impossible de prévoir avant le démantèlement des murs.

Le directeur du CA propose une motion de félicitations pour la réalisation de ce projet. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LE 26 novembre 1990 dans mon rapport de président après avoir repris les éléments que l'on retrouve ci-haut je soulignais certains points du projet.

J'indiquais que Nicolas Guay avait accepté de piloter le dossier avec moi. C'est ainsi qu'il a chaussé en quelque sorte des bottes d'ingénieur pour devenir ce dont beaucoup rêve, chargé autonome de projet. Il en restera d'ailleurs marqué pour la vie.

Maintenant que les travaux sont pratiquement terminés, je ne puis que nous féliciter d'avoir fait affaire avec cette entreprise de construction, Laberge & Allard.

Le bilan financier des travaux est le suivant :

Travaux selon entente signée le 11 mai 1990	109,982 \$
Déplacement de tuyau dans les murs	1,780 \$
Isolation des murs et plafonds	1,777 \$
Gyproc plus épais	650 \$
Couche de peinture supplémentaire	1,000 \$

Le total de cette modification 115,600 \$

Les joueurs de Squash ont vendu 30 nouvelles actions pour une somme de 30,000 \$. La réfection des vestiaires est évaluée à 30,000 \$. La rénovation des squashes a donc coûté au club 56,000 \$. On estime que les revenus supplémentaires générés par l'augmentation des membres de squash et l'augmentation des activités devraient être de l'ordre de 10,000 \$ par année. Dans ces conditions, les rénovations devraient être remboursées d'ici sept ans.

Je terminais en disant : « L'année dernière des tennis nous entendions les joueurs de squash. Cette année nous les voyons, je me demande si on leur a vraiment rendu service, ils sont toujours en train de se balader sur la passerelle pour reprendre leur souffle, une chance que les squashes sont quatre [4,14] fois plus petits que les tennis ».

Jean-Pierre Villeneuve

*extrait des archives personnelles de JPV

Pour nous joindre

Club de tennis et squash Montcalm
1141, boulevard Champlain
Québec, Québec G1K 0A2
418 687-1250
info@tennismontcalm.com

Les membres du conseil d'administration

Jean-Pierre Villeneuve, président
Jean-Louis Leblanc, vice-président
Michel Van Waeyenberge, trésorier
Alain Thibault, secrétaire
Hélène Bédard, administratrice
Daniel Rodrigue, administrateur
Jean-Francois St-Pierre, administrateur